



# **Plateforme Numérique pour le dispositif CICA'CORSE**

**de coordination et d'appui d'expertise dans le  
cadre de la prise en charge de patients atteints  
de plaies chroniques et/ou complexes sur le  
territoire Corse**

## **Cahier des Charges**




## Table des matières

Vos interlocuteurs chez SCAN SYSTEM.....	4
Fiche de Gestion .....	5
1 Introduction .....	8
1.1 Objet du document.....	8
1.2 Références .....	8
2 Description de la plateforme CICA'Corse .....	9
2.1 Les objectifs et enjeux .....	9
2.2 Le périmètre de la plateforme CICA'CORSE .....	9
2.2.1 Les utilisateurs de l'outil.....	9
2.2.2 Nombre de patients pris en charge .....	10
2.2.3 Le périmètre géographique .....	10
2.2.4 Les actes de télémedecine.....	10
2.2.5 Planning prévisionnel de déploiement.....	10
2.3 Le cadre technique attendu.....	10
2.3.1 L'architecture technique de la plateforme.....	10
2.3.2 L'architecture en mobilité .....	10
3 Les fonctions attendues héritées de la plateforme ALTA-STRADA .....	11
3.1 Création des comptes Utilisateurs.....	11
3.1.1 Compte professionnel de santé.....	11
3.1.2 Compte patient/dossier médical .....	11
3.2 Notion de réseau utilisateur.....	11
3.3 Les outils de communication entre utilisateurs .....	11
3.4 Le Dossier Médical du Patient .....	12
3.5 Agenda .....	12
3.5.1 Partage d'agenda .....	12
3.5.2 Prise de rendez-vous .....	12
3.6 La Télémedecine .....	12
3.6.1 Les 3 cas d'usage en Téléconsultation.....	13
3.6.2 Cas d'usage 4 : La Réunion de Concertation Pluridisciplinaire (RCP) .....	13
3.6.3 Cas d'usage 5 : La téléexpertise (TLE).....	13
3.7 Génération de documents.....	14
3.7.1 Prescription médicamenteuse.....	14
3.7.2 Compte Rendu type à compléter.....	14
3.7.3 Génération automatique des CERFA .....	14
3.8 Fonctionnalités en mobilité .....	14
3.8.1 Possibilité de travail hors-connexion.....	15
4 Les fonctions attendues spécifiques à CICA'CORSE.....	16
4.1 Recueil de consentement .....	16
4.2 Les Utilisateurs.....	16
4.2.1 Profils utilisateurs .....	16
4.3 Documents CICA'CORSE.....	18
4.3.1 Demande d'inclusion .....	18
4.3.2 Dossier patient inexistant.....	18
4.3.3 Fiche de suivi de plaie.....	18
4.3.4 Plan de prise en charge (PPEC) .....	19
4.3.5 Liste des examens complémentaires pouvant être prescrits par le délégué.....	19




4.3.6	Liste des traitements locaux topiques, et supports prescrits par le délégué.....	19
4.3.7	Situations d'urgence liées aux plaies.....	19
4.3.8	Autres documents nécessaires au PPEC et au suivi.....	19
4.4	Processus CICA'CORSE.....	20
4.4.1	Inclusion des patients dans le dispositif.....	20
4.4.2	Validation des documents.....	21
4.5	Notion de pool (Equipe de soins).....	21
4.6	Notifications.....	21
4.7	Modalités d'évaluation du dispositif CICA'CORSE.....	22
4.8	Génération d'états pour la rémunération des intervenants.....	23

**VOS INTERLOCUTEURS CHEZ SCAN SYSTEM**

**Henri NOAT**  
Directeur de Projet  
(Paris)

 01 46 84 15 25  
 06 23 14 44 84  
 [noat@sesin.com](mailto:noat@sesin.com)

**Dominique VINCI**  
Chef de Projet  
(Bastia)

 04 95 30 96 30  
 06 72 59 58 37  
 [dvinci@sesinsud.com](mailto:dvinci@sesinsud.com)

**CORRESPONDANCE**

 **SCAN SYSTEM**  
Parc Technologique  
20 601 BASTIA FURIANI  
 04 95 30 96 30

## FICHE DE GESTION

## Autorisations :

	Noms	Dates
Application autorisée par :	Henri NOAT	30/10/2019
Rédigé par :	Dominique VINCI	24/01/2020
Vérifié par :	Henri NOAT	

## Suivi du document

## Index :

Document	URPS-INF20_PROJET CICA CORSE_CDC_2020-01-22.DOC
Titre	URPS-INF de Corse – Plateforme CICA CORSE – C.D.C.
Mots Clés	CICA, CORSE, Suivi, plaie,
Sujet	C.D.C.- URPS-INF de Corse – Plateforme CICA CORSE de suivi des plaies
Modèle utilisé	Normal.dot
Logiciel utilisé	Microsoft WORD 2010

## Historique Version-Révision :

Version	Révision	Date	Objet	Rédacteur	Validation
1	0	24/01/2019	Edition initiale - Définition	D. VINCI	
1	1	30/01/2019	Corrections mineures + titre	D. VINCI	

## Définition/Diffusion

### Réunions de définition :

Société/Participants	Dates						
	Ven. 04/10/19 10h-12h Folelli	Ven. 18/10/19 9h-15h Bastia	Jeu. 24/10/19 10h-16h Tel.	Jeu. 31/10/19 14h-16h Tel.	Jeu. 16/01/20 14h-16h Tel./visio	Ven. 07/02/20 14h-16h Visio	
Type de réunion	Pilotage	CDC	CDC	CDC	Copil Cica'	Relecture	
<b>URPS-Infirmiers de Corse</b>							
Mme Marie-Claude Milhau	X		X	X	X	X	
Mme Clarisse Goux	X	X	X	X	X	X	
Mme Anne Marchand	X						
						X	
<b>FCCIS</b>							
M. Igor Giusti	X				X	X	
<b>CH Bastia</b>							
Mme Valérie Costa		X		X			
<b>URPS-ML de Corse</b>							
Dr Augustin Vallet						X	
Mme Ghislaine Filippi						X	
<b>SCAN SYTEM</b>							
M. Henri Noat	X				X		
M. Dominique VINCI	X	X	X	X		X	

### Liste de diffusion :

Version	Société/Structure	Nom Prénom	Email
1.0	<b>URPS-INF de Corse</b>	Mme Marie-Claude Milhau	mcmilhau@gmail.com
		Mme Clarisse Goux	clarisseinfirmierelibérale@gmail.com
	<b>FCCIS</b>	M. Igor Giusti	igorgiusti.ensc@gmail.com
	<b>CH Bastia</b>	Mme Valérie Costa	costa.val20@gmail.com
	<b>SCAN SYTEM</b>	M. Henri Noat	noat@sesin.com
		M. Dominique Vinci	dvinci@sesinsud.com

### ABRÉVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES

<b>AS</b>	Plateforme Alta-Strada
<b>CCTP</b>	Cahier des Clauses Techniques Particulières
<b>CDC</b>	Cahier des Charges
<b>CPS</b>	Carte de Professionnel de Santé
<b>CPE</b>	Carte de Personnel d'Établissement
<b>CR</b>	Compte rendu
<b>IDECE</b>	Infirmier Diplômé d'Etat – Coordinateur/Expert
<b>IDEE</b>	Infirmier Diplômé d'Etat – Expert
<b>IDEL</b>	Infirmier Diplômé d'Etat Libéral (Intervenant au domicile)
<b>IDETLC</b>	Infirmier Diplômé d'Etat – Télémédecine (Appui/Support)
<b>IPA</b>	Infirmier en Pratique Avancée
<b>ME</b>	Médecin Expert
<b>MG</b>	Médecin Généraliste
<b>MS</b>	Médecin Spécialiste
<b>MT</b>	Médecin Traitant
<b>PAT</b>	Patient
<b>PHA</b>	Pharmacien
<b>PS</b>	Professionnels de Santé
<b>PJ</b>	Pièces jointes
<b>RCP</b>	Réunion de Concertation Pluridisciplinaire
<b>SEC</b>	Secrétaire
<b>ST</b>	Spécifications techniques
<b>TLC</b>	Téléconsultation
<b>TLE</b>	Téléexpertise
<b>TLM</b>	Télémédecine
<b>URPS-INF</b>	Union Régionale des Professionnel de Santé-Infirmiers Libéraux.
<b>URPS-ML</b>	Union Régionale des Professionnel de Santé-Médecin Libéraux.
<b>WF</b>	Workflow (Processus)

## 1 INTRODUCTION

### 1.1 OBJET DU DOCUMENT

Le présent document a pour objet la définition des fonctions et services de la **plateforme numérique « CICA'Corse »** de coordination et d'appui d'expertise dans le cadre de la prise en charge des plaies chroniques en dehors des liens avec le logiciel GECOPLAIES.

### 1.2 RÉFÉRENCES

Les références pour l'élaboration du présent Cahier des Charges de la plateforme numérique CICA'Corse sont les réunions de travail (ateliers de CDC) et les documents listés ci-dessous :

- **Cahier des charges Dispositif CICA'Corse Art.51**  
« CICA Corse CDC 14 06 2019 - vers def .pdf »

Création d'un dispositif de coordination et d'appui d'expertise (CICA'Corse) dans le cadre de la prise en charge de patients atteints de plaies chroniques et/ou complexes sur le territoire Corse.

- **COOPERATION ENTRE PROFESSIONNELS DE SANTE - CICAT-LR (MARS 2013)**  
« Télémédecine et plaie coop.pdf »

Evaluation et suivi de plaies complexes et/ou à retard de cicatrisation par un ide expert en plaies et cicatrisation dans le cadre d'un réseau pouvant fonctionner en télémédecine.

- **Proposition de modalités de répartition du forfait CICA'CORSE**  
« synthèse\_simulation\_facturation\_V3.pdf »

- **Le Cahier des Charges « ALTRA-STRADA ».**  
« Dossier projet pour appel d'offre ALTA-STRADA.pdf »  
**Les Spécifications fonctionnelles de la plateforme de télémédecine « ALTRA-STRADA » de l'URPS-Médecins Libéraux de Corse.**  
« URPS-ML20\_Projet ALTA-STRADA\_SPECIF-FONC.pdf »

Les 2 derniers documents décrivent :

- Les fonctionnalités de la plateforme Alta-Strada et sa mise en œuvre :
  - La création et la gestion du dossier médical du patient,
  - Les cas d'usage téléconsultation et télé expertise,
  - Un certain nombre de services ajoutés (Agenda, rédaction ordonnance...),
  - L'application mobile,
  - Les conditions d'hébergement et services associés,
  - Respect de la réglementation (CNIL, RGPD,...).
- Les prestations de service attendues dans :
  - la phase projet,
  - la phase d'exploitation.



## 2 DESCRIPTION DE LA PLATEFORME CICA'CORSE

### 2.1 LES OBJECTIFS ET ENJEUX

Dans le cadre de la coordination de la prise en charge et le suivi des plaies :  
(Extrait Art. 51)

- Organiser la coordination des différents intervenants ville - établissements pour fluidifier le parcours des patients.
- Rendre lisibles les ressources sur le territoire.
- Répondre à un besoin d'appui d'expertise et à une nécessité d'harmoniser les pratiques pour améliorer l'efficacité et la pertinence des soins.
- Proposer des solutions humaines et techniques facilitant l'orientation et favorisant la prise en charge de proximité et le maintien à domicile.

### 2.2 LE PÉRIMÈTRE DE LA PLATEFORME CICA'CORSE

(Extrait Art. 51)

- Tout patient, sans distinction d'âge, atteint d'une plaie ressentie comme complexe par l'équipe requérante.
- Le dispositif CICA'Corse n'est pas un dispositif de prise en charge mais un dispositif de coordination et d'appui d'expertise à la prise en charge.
- Le dispositif CICA'Corse, dans son rôle de coordination, prend en charge l'appel du professionnel quel que soit le type de plaie complexe, à partir du moment où il y a un besoin d'appui, « la notion de complexité d'une plaie étant propre à chacun ». Des critères d'orientation sont alors définis.
- Le dispositif CICA'Corse, dans son rôle d'appui d'expertise, préconise une prise en charge pour les patients atteints d'une plaie chronique ou d'une plaie aigüe avec risque élevé de chronicité (plaie du pied diabétique).

#### 2.2.1 Les utilisateurs de l'outil

Les futurs utilisateurs de l'outil sont :

Profils	Fonctions	Observations
Les patients et la personne de confiance désignée		
Médecin et IDEL près du PAT	Requérant	
EHPAD, HAD, Etablissement de santé	Requérant	
Pharmacien	Signalement	
Secrétaire CICA'Corse	Call-Center	
IDE Coordinateur-Expert	Call-Center - TLC	
IDE Expert	TLC	
Médecin Expert	TLE	
Pédicure-Podologue	Avis-TLE	
Infirmière Télémédecine	Appui/Support	

#### **Le Requérant (Extrait):**

Tout professionnel de santé, de ville ou d'établissement (médecins, infirmiers, pharmaciens, kinésithérapeutes, pédicures-podologues, ESP...) qui souhaite disposer d'une expertise complémentaire ou d'un avis dans la prise en charge de son patient. Cet avis donnant lieu à une téléconsultation et le cas échéant une télé expertise, conformément au décret de 2010 relatif à la télémédecine, les professionnels paramédicaux s'adresseront au médecin responsable du patient qui donnera son accord pour solliciter CICA'CORSE.

### 2.2.2 Nombre de patients pris en charge

L'évolution du nombre de patients pris en charge dans le cadre de l'expérimentation du dispositif CICA'CORSE sur 5 ans est la suivante :

Année	Patients	Cumul
N	100	100
N+1	300	400
N+2	430	830
N+3	430	1 260
N+4	430	1 690

### 2.2.3 Le périmètre géographique

La plateforme s'adresse aux :

- Patients de la région Corse, pour une utilisation à domicile ou en structure/établissement,
- Les professionnels de santé de la région Corse engagés dans la prise en charge des plaies chroniques.

### 2.2.4 Les actes de télémédecine

Les actes de télémédecine inclus dans le périmètre sont :

- La téléconsultation (TLC),
- La téléexpertise (TLE),
- Les Réunions de Concertation Pluridisciplinaire (RCP).

### 2.2.5 Planning prévisionnel de déploiement

Le planning prévisionnel prévoit le déploiement de la 1<sup>ère</sup> version de la plateforme en Janvier 2020. La livraison des fonctionnalités se fera de manière échelonnée, un planning sera étudié.

## 2.3 LE CADRE TECHNIQUE ATTENDU

### 2.3.1 L'architecture technique de la plateforme

La plateforme attendue est une plateforme Web.

D'un point de vue technique :

- La mise en œuvre de la solution ne doit pas nécessiter d'infrastructure spécifique chez les utilisateurs, qu'ils soient professionnels ou particuliers,
- La solution doit être accessible depuis PC, Mac, Tablettes, Smartphone.

L'architecture cible doit :

- respecter l'ensemble des normes et références actuelles et à venir en termes de sécurité d'accès, d'échange et d'hébergement de données de santé,
- tenir compte des différents réseaux et accès utilisateurs.

### 2.3.2 L'architecture en mobilité

La solution doit pouvoir être utilisable sur smartphone et tablette.

Sont attendues :

- Une application téléchargeable sur PlayStore (Google) pour les appareils sous Android,
- Une application téléchargeable sur AppStore (Apple) pour les appareils sous IOS.

### 3 LES FONCTIONS ATTENDUES HÉRITÉES DE LA PLATEFORME ALTA-STRADA

La plateforme CICA'CORSE sera intégrée à la plateforme ALTA-STRADA.

Ce paragraphe « 3 Les fonctions attendues héritées de la plateforme ALTA-STRADA » liste les fonctions nécessaires au dispositif CICA'Corse de coordination et d'appui d'expertise qui seront directement héritées d'Alta-Strada.

#### 3.1 CRÉATION DES COMPTES UTILISATEURS

##### 3.1.1 Compte professionnel de santé

La création d'un compte PS, ainsi que la connexion à ALTA-STRADA, devra obligatoirement se faire via authentification forte, soit par :

- L'utilisation de la carte CPS,
- L'utilisation de l'e-CPS pour se connecter via les téléphones portables.
- Une connexion sans CPS avec Nom utilisateur/mot de passe/OTP par message-email.

##### 3.1.2 Compte patient/dossier médical

La création d'un dossier Patient se fera par le patient ou le médecin à partir du portail Web ALTA-STRADA ou de l'application mobile sous réserve de disponibilité du réseau Wifi/4G.

#### Informations minimales pour la création

Pour la création du dossier médical, les informations obligatoires sont :

- Nom
- Prénom
- Date de naissance
- N° de Sécu (INS)
- Email et téléphone portable

#### 3.2 NOTION DE RÉSEAU UTILISATEUR

Alta-Strada intègre une notion de réseau autour de l'utilisateur connecté.

Un processus d'invitation est disponible pour les différents profils utilisateurs afin de permettre à l'utilisateur connecté de constituer son réseau dans ALTA-STRADA.

Ce processus permet à un PS ou un patient d'inviter un autre utilisateur à rejoindre son réseau.

Cette notion de réseau permet un partage et une mise à disposition d'informations en fonction des droits d'accès octroyés à chaque utilisateur.

#### 3.3 LES OUTILS DE COMMUNICATION ENTRE UTILISATEURS

L'application possède 2 outils de communication à disposition ou non des utilisateurs en fonction de leur profil de connexion :

- Messagerie interne à l'application,
  - Pour les PS, communication avec tous les utilisateurs (sauf Administrateur Editeur) d'ALTA-STRADA,
  - Pour les autres utilisateurs, communication avec les utilisateurs de l'équipe soignante uniquement.
- MSSanté :  
Utilisation telle que prévue par MSSanté (Si connexion avec carte CPS ou login/mdp/otp)
- SMS :

Envoi et réception de SMS. Chaque envoi sera payant (0,06€/SMS).

### 3.4 LE DOSSIER MÉDICAL DU PATIENT

Le dossier médical a vocation à rassembler toutes les données du patient concernant sa santé, quelle que soit la source de ces informations : médecin traitant, médecin spécialiste, infirmier, autres PS ou patient lui-même.

Ce dossier permet :

- De centraliser, dans un support unique et partagé, l'intégralité des données et informations (médicales, administratives...) concernant un patient.
- De donner un accès sécurisé aux données du patient à l'ensemble des professionnels de santé et autres intervenants avec gestion des droits d'accès en fonction du profil de chaque professionnel.
- De faciliter la coordination et le suivi des soins auprès de chaque patient, ainsi que le travail collaboratif au sein de l'équipe de professionnels de santé et d'intervenants autour des patients.

### 3.5 AGENDA

Les utilisateurs de l'application, quels qu'ils soient auront une gestion d'agenda à leur disposition.

#### 3.5.1 Partage d'agenda

Les PS pourront partager des plages/créneaux de leur agenda.

Cette fonctionnalité de partage d'agenda permet à un PS d'autoriser l'accès à son agenda sur les plages horaires spécifiées.

Un utilisateur qui a accès à l'agenda public d'un PS peut prendre des RDV sur les créneaux horaires rendus disponibles et accessibles.

#### 3.5.2 Prise de rendez-vous

L'utilisateur professionnel possède un agenda, par défaut privé, dans lequel il pourra paramétrer des plages horaires avec un accès public.

Les autres utilisateurs accèdent à cet agenda public, visionne les créneaux disponibles, et s'inscrivent/désinscrivent sur un des créneaux.

Le créateur peut paramétrer combien de RDV un utilisateur peut prendre par jour/par semaine.

Les utilisateurs sont informés et alerté par sms/email.

### 3.6 LA TÉLÉMÉDECINE

La plateforme ALTA-STRADA propose un outil de visioconférence permettant la télémedecine.

Toutes les données de la télémedecine, Identité PS, recueil du consentement du patient (sauf cas d'urgence), date et heure de début... sont consignées dans la fiche de la télémedecine.

Dans le cas d'une téléconsultation simple ou spécialisée réunira 2 à N participants (patient, médecin généraliste, médecin spécialiste, experts, IDE...) (N < 5 pour des raisons de débit Internet sur la Corse).

Durant une téléconsultation, les utilisateurs peuvent :

- Communiquer par audio et vidéo,
- Communiquer par un tchat pour échanger des annotations,
- Prendre une photo et la stocker dans le dossier patient,
- Le PS pourra également rédiger des notes dites personnelles dans le dossier du patient.

Pendant la téléconsultation, les PS participants peuvent mettre à jour le dossier du patient et générer des documents (prescriptions, courriers...).

Les prescriptions sont électroniques et signées par la carte CPS du PS auteur.

## **5 cas d'usage de télémédecine ont été définis :**

### **3.6.1 Les 3 cas d'usage en Téléconsultation**

#### **3.6.1.1 Cas d'usage 1 : La Téléconsultation autonome (TLC)**

Ce cas d'usage réunit pour la consultation en visioconférence, un patient seul (à domicile) et un ou plusieurs PS généralistes ou spécialistes.

Principe du 2 à N points (Patient seul + 1 ou N PS) (N<5)

#### **3.6.1.2 Cas d'usage 2 : La Téléconsultation assistée (TLC)**

Ce cas d'usage réunit pour la consultation en visioconférence, un patient assisté d'un PS (à domicile ou en établissement) et un ou plusieurs PS généralistes ou spécialistes.

Principe du 2 à N points (Patient/PS + 1 ou N PS généraliste ou spécialiste)

#### **3.6.1.3 Cas d'usage 3 : La Téléconsultation spécialisée (TLC)**

Ce cas d'usage réunit pour la consultation en visioconférence, un patient seul, un ou plusieurs Médecins généralistes ou spécialistes et un ou plusieurs médecins spécialistes.

Principe du 3 ou N points (Patient seul + PS généraliste ou spécialiste + 1 ou N spécialistes).

Le Patient pourra être assisté par un PS.

### **3.6.2 Cas d'usage 4 : La Réunion de Concertation Pluridisciplinaire (RCP)**

Ce cas d'usage concerne une réunion en visioconférence sans présence du patient :

Etude du dossier du patient en visioconférence ; Mode Réunion de Concertation Pluridisciplinaire (RCP).

Principe du 2 à N points (Médecin + 1 ou N experts) mode RCP.

### **3.6.3 Cas d'usage 5 : La téléexpertise (TLE)**

La téléexpertise, réalisée sans communication directe en Visio, constitue une demande d'avis d'un PS généraliste ou spécialiste ou établissement à un ou plusieurs Experts.

Principe du 2 à N points (PS ou Etablissement + 1 ou N experts).

Génération du compte-rendu de la TLE.

#### **Modalités spécifiques à ce cas d'usage :**

Une téléexpertise s'inscrit sur un processus dédié :

- le Demandeur transmet au pool de ME (Requis),
- le système génère un formulaire de demande de téléexpertise à partir du dossier du patient et des informations fournies par le Requérent.
- La demande est inscrite par le Demandeur dans le processus (workflow) de traitement et transmis au pool de ME (requis).

Concernant les autorisations d'accès au dossier médical du patient objet de l'expertise :

Dans le cadre d'une Téléexpertise, le Requérent recueille et consigne le consentement libre et éclairé du patient concernant l'autorisation ou le refus d'accès à son dossier donné à l'Expert requis.

#### **Note :**

Dans le cadre du dispositif CICA'Corse, le patient ne paie jamais les téléconsultations.

### 3.7 GÉNÉRATION DE DOCUMENTS

#### 3.7.1 Prescription médicamenteuse

##### 3.7.1.1 Rédaction d'une prescription

Le module de prescription de l'application permettra l'élaboration d'une prescription dans le dossier médical du patient courant et rattaché à la fiche de suivi CICA'Corse.

L'outil de prescription s'appuiera sur une base de données afin de proposer une aide à la prescription des dispositifs médicaux, se référer à la Liste des Produits et Prestations Remboursables (LPPR).

Les données du patient courant ainsi que celles du PS auteur de la prescription sont automatiquement reprises dans la prescription.

Le PS a la possibilité de rédiger librement une prescription ou suivant un modèle prédéfini dans l'application. Un PS pourra définir ses propres modèles.

Une version finale au format PDF est générée, un code-barres est apposé sur le document afin d'en permettre l'identification rapide.

Cette version finale sera signée par la carte CPS avec incrustation de la signature et transmise au patient.

Après signature les prescriptions seront directement rattachées au dossier médical du patient, liées à une TLC, TLE ou RCP.

##### 3.7.1.2 Transmission d'une prescription

Les prescriptions générées lors de la téléconsultation sont automatiquement insérées dans le dossier du patient après validation par un MED. Le patient choisira d'imprimer la ou les prescriptions ou bien de les transmettre au Pharmacien ou au PS de son choix selon le type de prescription et ce via l'application.

#### 3.7.2 Compte Rendu type à compléter

Les comptes rendus, courriers etc... produits en cours de consultation seront gérés suivant 2 modes :

- Mode Manuel :  
Les CR sont rédigés hors de l'application ALTA-STRADA (sous Word par exemple), importés et rattachés au dossier patient après conversion en pdf.  
Avec ce mode d'import, le choix du document à importer se fait manuellement.
- Mode Modèles :  
En s'appuyant sur des modèles, les CR sont rédigés dans l'application ALTA-STRADA.  
Ce module s'appuie sur des modèles de lettres, CR, etc..., la rédaction est directement réalisée dans le formulaire du courrier, le contenu repris dans le pdf généré.

#### 3.7.3 Génération automatique des CERFA

L'application devra permettre la génération automatique des CERFA concernant les :

- Démarches de Soins Infirmiers - Prescription (CERFA 12 102\*01),
- Prescription médicale de transport (CERFA 11 574\*04),

Ces documents seront automatiquement rattachés au dossier patient en cours et à la fiche suivi CICA'CORSE.

### 3.8 FONCTIONNALITÉS EN MOBILITÉ

Les fonctionnalités disponibles en mobilité :

- Agenda
- Accès aux dossiers patient avec fonctionnalité gestion dossier (ajout etc...)
- Accès Pellicule ou Prise photo (prescription papier, plaie, numérisation d'un document en pdf) avec insertion dans dossier patient (PS et Patient)

- Téléconsultation coté PAT,
- Téléexpertise avec possibilité de correction/modification.
- Suivi CICA'CORSE.

### 3.8.1 Possibilité de travail hors-connexion

Le travail hors connexion permettra aux PS de poursuivre leur visite et les tâches associées même si les réseaux (wifi, GSM) ne sont pas disponibles.

#### Le principe :

- En zone 4G ou wifi, l'utilisateur charge les dossiers des patients à visiter qui se situe dans une zone blanche.
- Pendant les visites :
  - Si le réseau est disponible, les informations sont mises à jour directement sur la plateforme ALTA-STRADA.
  - Si le réseau n'est pas disponible, les informations sont mises à jour dans le dossier de l'application mobile, dès le retour de la connexion, les informations sont synchronisées sur la plateforme ALTA-STRADA.

#### Limites :

En hors connexion :

- La création de dossier patient ne sera pas possible,
- Les aides telles que l'accès aux bases médicamenteuses ne seront pas disponibles,
- La mémoire du mobile limitera le volume des informations et PJ du dossier patient embarquées.

## 4 LES FONCTIONS ATTENDUES SPECIFIQUES A CICA'CORSE

### 4.1 RECUEIL DE CONSENTEMENT

Article R4127-36 du code de la santé publique :

"Le consentement de la personne examinée ou soignée doit être recherché dans tous les cas.

Lorsque le malade, en état d'exprimer sa volonté, refuse les investigations ou le traitement proposé, le médecin doit respecter ce refus après avoir informé le malade de ses conséquences.

Si le malade est hors d'état d'exprimer sa volonté, le médecin ne peut intervenir sans que la personne de confiance, à défaut, la famille ou un de ses proches ait été prévenu et informé, sauf urgence ou impossibilité."

La plateforme devra permettre le recueil du consentement libre et éclairé du patient pour les cas suivants :

- Autorisation d'accès à son dossier médical hébergé par la plateforme Alta-Strada,
- Adhésion au protocole de coopération,
- Le droit à l'image (prise de vue des plaies notamment, chaque photo),
- Accord pour études statistiques anonymes,
- Accord pour entretien et enquête qualitative.

De même il sera nécessaire de recueillir le consentement du Professionnel de Santé requérant à intégrer le dispositif.

### 4.2 LES UTILISATEURS

#### 4.2.1 Profils utilisateurs

Les profils nécessaires au dispositif CICA'CORSE sont :

##### ⇒ Médecin Requérant (N'importe quel médecin inscrit)

Le Médecin Requérant (MT, MG, MS, SOS Médecin,...) sollicite le call-center.

##### ⇒ Infirmier Requérant (IDEL)

L' IDEL Requérant sollicite le call-center.

##### ⇒ Pharmacien

Le pharmacien sollicite le call-center.

##### ⇒ Etablissement (EHPAD...)

L'établissement sollicite le call-center.

##### ⇒ Secrétaire CICA'CORSE

Gestion des appels au call-center.

Création de la fiche d'indentification du patient et consentement PAT.

##### ⇒ Infirmier Coordinateur-Expert (Accord ML pour accès au dossier PAT complet)

L' IDECE traite les demandes au call-center.

Initie la prise en charge du PAT.

Dossier PAT

Dossier CICA Corse

Recueil Infos (Requérant/Consentement/droit image)

Initialisation de la Prise en charge (Prise de photo)

Fiche Plaie

TLC



TLE  
RCP  
Prescriptions/Cerfa DSI-BT/Analyses/CR

➤ **Infirmier Expert**

L'IDEE réalise les TLC avec l'IDEL.

Dossier PAT

Dossier CICA Corse

Suivi de la Prise en charge

Fiches Plaie

TLC

TLE

RCP

Prescriptions/Cerfa DSI-BT/Analyses/CR

➤ **Médecin Expert**

Sollicité par IDECE ou IDEE pour la prise en charge.

Dossier PAT

Dossier CICA Corse

Suivi de la Prise en charge

Fiches Plaie

TLC

TLE

RCP

Prescriptions/Cerfa DSI-BT/Analyses/CR

➤ **Pédicure-Podologue**

Sollicité pour Avis ou TLE par IDECE

Dossier PAT

Dossier CICA Corse

Avis lors de la Prise en charge

Fiches Plaie

RCP – Avis (Rcp + doc liés sans accès dossier PAT)

➤ **Infirmier Télémedecine**

Sollicité pour support par IDECE et IDEE

## 4.3 DOCUMENTS CICA'CORSE

### 4.3.1 Demande d'inclusion

Un formulaire de demande d'inclusion sera défini avec des informations obligatoires du type :

- Date,
- Requérent,
- Patient,
- IDECE,
- Etc ...

Cette demande suivra le processus d'inclusion § 4.4.1 Inclusion des patients dans le dispositif page 20.

### 4.3.2 Dossier patient inexistant

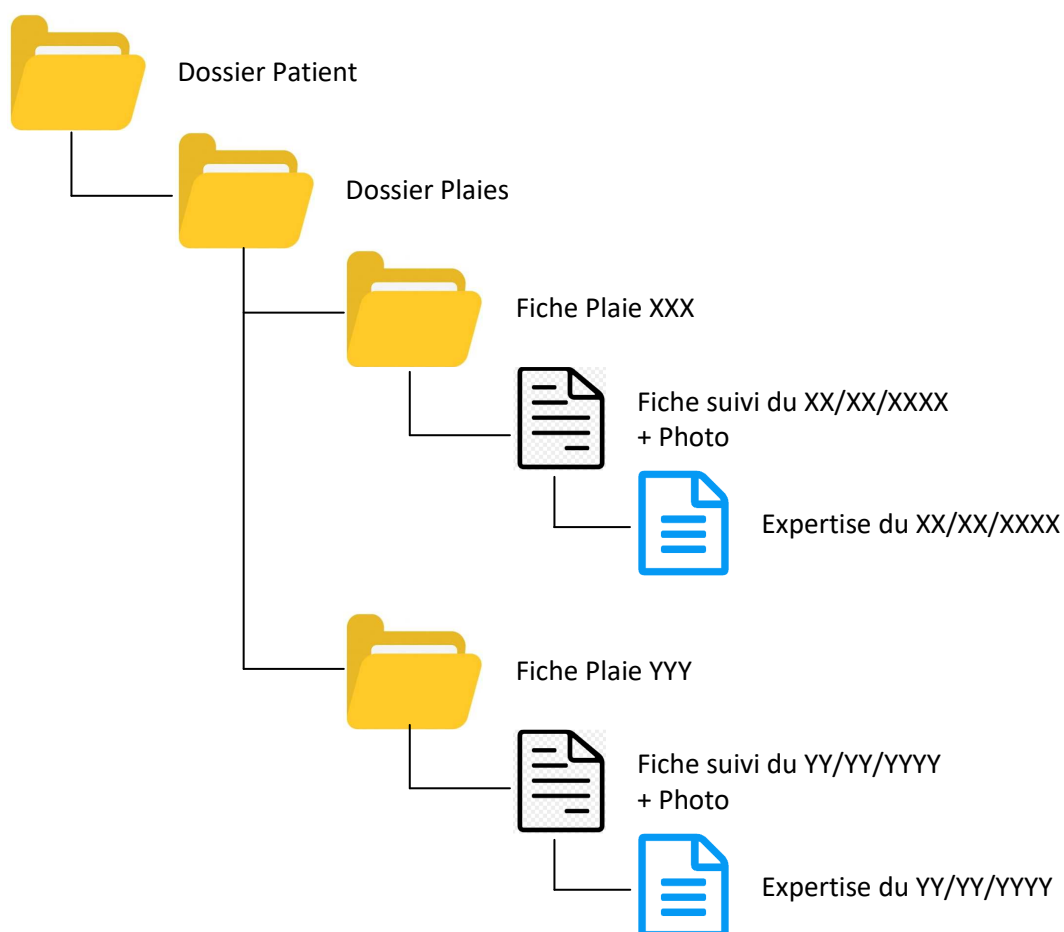
La demande d'inclusion sera transmise indépendamment de l'existence du dossier du PAT.

Si inclusion : Processus de création du dossier à définir (avec consentement du PAT).

### 4.3.3 Fiche de suivi de plaie

Les détails et contenu de cette fiche sont donnés en Annexe 7 page 48 du document « télémédecine et plaie coop.pdf ».

Le dossier du Patient dans ALTA-STRADA comportera un Dossier Plaies.



- Le dossier Plaies pourra comporter N Fiche Plaies.
- Chaque Fiche Plaie pourra comporter N fiches de suivi et d'expertise.

- Remarque : La prise de photos de plaies et leur insertion dans le dossier du patient et leur transmission à d'autres membres de l'équipe est possible à tout moment même pendant les TLC.

#### 4.3.4 Plan de prise en charge (PPEC)

Ce PPEC est généré à la première TLC et réévalué par la suite.

Doc de synthèse avec les préconisations adressé à l'équipe clinique de proximité autour du PAT.

Le plan sous forme de formulaire sera transmis au ME pour accord.

Un circuit de validation sera défini avec validation sous 24h.

A l'arrêt du suivi une synthèse au format pdf sera générée et poussée dans le DMP du patient par le MT.

#### 4.3.5 Liste des examens complémentaires pouvant être prescrits par le délégué

Les IDECE, IDEE auront à générer :

- ➔ Prescriptions complémentaires (laboratoire de biologie, angiologie, cabinet de radiologie)
- ➔ Prescription complémentaire (Acte infirmier de prélèvement)
- ➔ Bon de transport

Voir Annexe 4 page 45 du document « télémédecine et plaie coop.pdf ».

#### 4.3.6 Liste des traitements locaux topiques, et supports prescrits par le délégué

Les IDECE, IDEE généreront également :

- ➔ 2 ou 3 prescriptions complémentaires détaillées en Annexe 5 page 46 du document « télémédecine et plaie coop.pdf ».

#### 4.3.7 Situations d'urgence liées aux plaies

Hors champ CICA'CORSE

Voir Annexe 6 page 47 du document « télémédecine et plaie coop.pdf ».

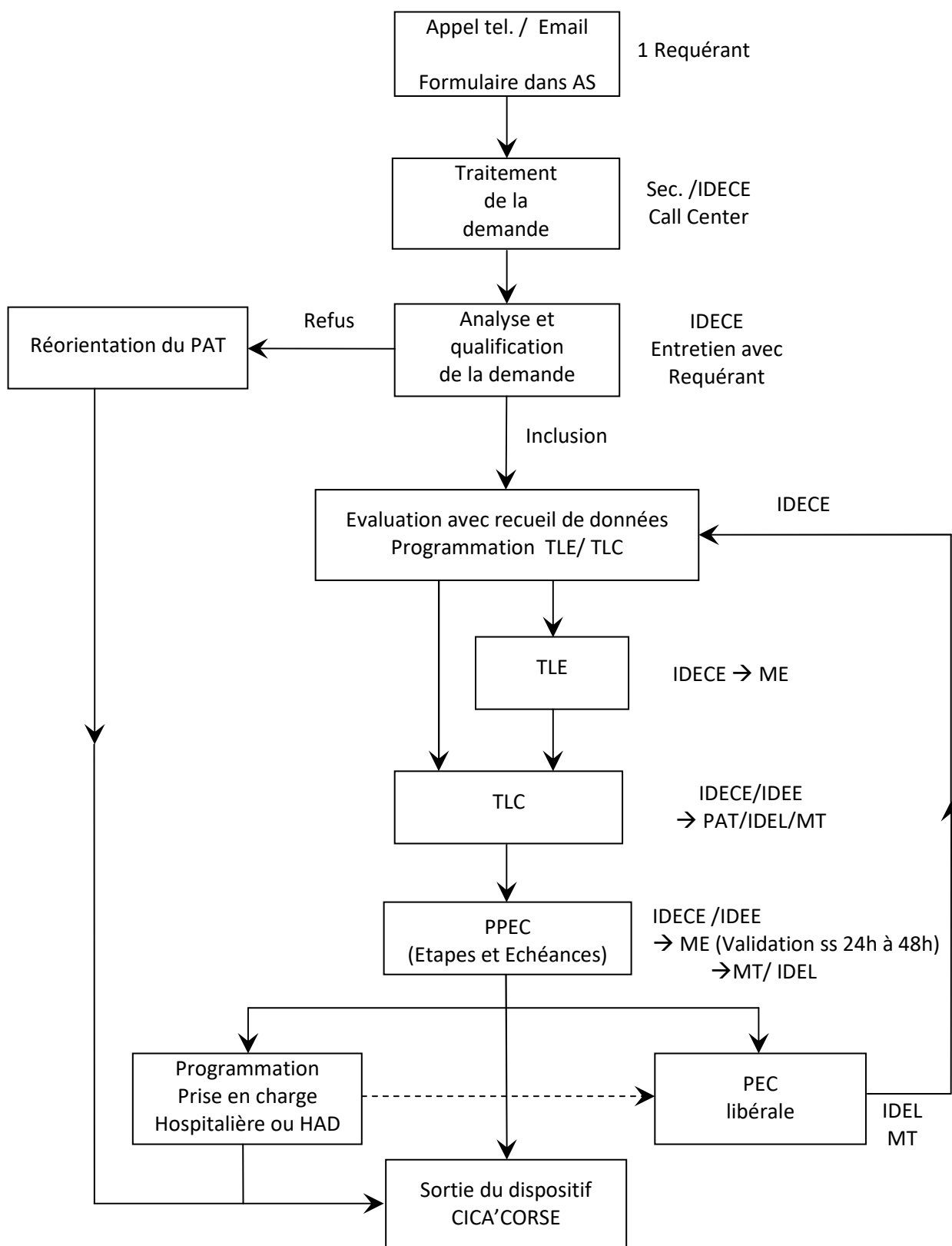
#### 4.3.8 Autres documents nécessaires au PPEC et au suivi

- Consentement PAT et PS
- Prescriptions
- CR TLC, TLE, RCP
- Les CR avec reprise des indicateurs d'évaluation de la plaie.
- Indexation Photo et documents externes

#### 4.4 PROCESSUS CICA'CORSE

##### 4.4.1 Inclusion des patients dans le dispositif

Voir Page 29-30 du document « télémédecine et plaie coop.pdf ».



#### 4.4.2 Validation des documents

Matrice de validation des documents :

Validé par ► ▼ Doc à valider ▼	PAT	IDECE	IDEE	ME	MED Req.	IDEL	PED- POD	PHAR	IDE TLC
Consentements	X				X	X			
Demande inclusion		X							
PPEC		X	X	X	X				
CR TLC			X		X	X			
CR TLE		X		X					
CR RCP		X	X	X	X	X	X		
Compte-Rendus		X	X						
Prescriptions		X	X	X	X				
Cerfa		X	X	X	X				

En cas d'absence pour signature du PPEC et des Prescriptions du :

- MED Requérent → Délégation au MED Remplaçant → au ME si urgence
- ME → Attente retour ou autre ME

#### 4.5 NOTION DE POOL (EQUIPE DE SOINS)

Dans CICA'Corse, la transmission des documents ne sera pas nominative mais s'adressera à un pool d'intervenants (Equipe de Soins).

Ceci est valable pour tous les intervenants sauf les :

- MED requérant,
- MT,
- IDEL,
- Pédiatres-podologues,
- Pharmaciens.

#### 4.6 NOTIFICATIONS

L'application génère des notifications et alertes à partir de diverses fonctions de l'application.

L'objectif est l'information directe et rapide de l'utilisateur concerné.

Les alertes pourront être mais également :

- interne à l'application web,
- Application mobile,
- envoyées par email,
- envoyées par un sms (payant).

Type d'alertes à envoyer :

- Réception d'une demande d'inclusion.
- Signature/validation des documents émis.
- ...

#### 4.7 MODALITES D'EVALUATION DU DISPOSITIF CICA'CORSE

Cette fonction à des fins d'évaluation et d'études, est de générer des statistiques anonymes en supprimant les risques de ré-identification.

Des statistiques anonymes simples seront générées à partir d'expressions basiques de recherche de données.

Les données seront exportées aux formats csv ou xls afin des fins de traitement pour :

- Etudes,
- Statistiques,
- Publications.

Les requêtes pourront être simples ou croisées et porteront sur tout élément de la base, nombre de patients, documents, spécialités, pathologies ...etc.

Cette fonction disponible pour les profils Infirmier Coordinateur-Expert et Secrétariat CICA'Corse.

Les détails des Modalités d'évaluation de l'expérimentation envisagées sont donnés :

- § 10 page 29 du document « CICA CORSE CDC 14 06 2019.pdf ».
- Annexe 8 page 50 du document « télémédecine et plaie coop.pdf ».

**S'assurer que les Modalités d'évaluation de l'expérimentation envisagées par la CNAM, extraction de données nominatives notamment, sont autorisées par la CNIL et Alta-Strada.**

#### 4.8 GENERATION D'ETATS POUR LA REMUNERATION DES INTERVENANTS

A l'inclusion d'un patient dans le dispositif CICA'CORSE, la CNAM verse un forfait fixe à l'URPS Infirmier pour la rémunération des membres de l'équipe CICA'CORSE.

Pour permettre la rémunération de chaque membre par l'URPS Infirmiers il sera nécessaire de générer 3 états mensuels concernant les interventions pour :

- le Centre d'appel,
- la Téléconsultation,
- la Coordination avale.

#### Exemple d'extraction pour facturation de la téléconsultation :

Le tableau ci-dessous est une simulation d'activité sur 3 mois, de 4 professionnels, deux infirmières sous protocole de coopération article 51 HPST, un médecin expert et un médecin spécialiste. Pour faciliter la lecture du tableau, les médecins délégués qui reçoivent une partie de la rémunération des IDE expertes ne sont pas présentés.

NIR PATIENT	NB TCL	DATE INCLUSIO N	DATE T1	EFFECTEU R T1	DATE T2	EFFECTEU R T2	DATE T3	EFFECTEU R T3	DATE T4	EFFECTEU R T4
1	2	01 01 2020	04 01 2020	IDE 1	24 01 2020	IDE 2				
2	2	15 01 2020	17 01 2020	IDE 1	07 02 2020	MED EXP 1				
3	4	20 01 2020	22 01 2020	IDE 2	12 02 2020	MED EXP 1	01 03 2020	IDE2	10 03 2020	MED EXP1
4	3	25 01 2020	27 01 2020	IDE 2	17 02 2020	IDE 2	27 02 2020	IDE1		
5	3	30 01 2020	02 02 2020	IDE 1	22 02 2020	IDE 1	28 02 2020	MED EXP 1		
6	3	02 02 2020	05 02 2020	MED EXP 1	25 02 2020	IDE 1	28 02 2020	IDE 1		
7	2	10 02 2020	15 02 2020	MED EXP 1	03 03 2020	IDE 2				
8	4	20 02 2020	25 02 2020	IDE 2	15 03 2020	IDE 2	25 03 2020	MED SPE	25 04 2020	IDE1
9	3	22 02 2020	01 03 2020	IDE 1	10 03 2020	IDE 2	10 04 2020	IDE2		
10	2	01 03 2020	06 03 2020	IDE 2	15 04 2020	IDE 2				
11	4	30 03 2020	01 04 2020	MED EXP 1	08 04 2020	MED EXP 1	28 04 2020	IDE1	15 05 2020	IDE2

Tableau extrait du document « Proposition de modalités de répartition du forfait CICA'CORSE »  
« synthèse\_simulation\_facturation\_V3.pdf »

Cette fonction disponible pour les profils Infirmier Coordinateur-Expert et Secrétariat CICA'Corse.